RÉPUBLIQUE FRANCAISE VILLE D'EAUBONNE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 26 MAI 2021

DÉLIBERATION N° 2021/068

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SIX MAI, A VINGT HEURES QUARANTE, A L'HÔTEL DE VILLE LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 20 mai 2021, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sans public présent en application des dispositions de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire, les débats ayant fait l'objet d'un enregistrement audio et d'une diffusion audiovisuelle en direct sur YouTube via le site Internet de la Ville afin de garantir le caractère public de la séance conformément aux dispositions de l'article 6 II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 susmentionnée.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DÉCHAUX BEN MANSOUR Hanen, Mme DUTOUQUET LEBRUN Évelyne, M.GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. MICHELET Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, Cyril, Mme BOUSSUARD LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, Mme VEYSSIERE Viviane, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, Mme CHAPOY Suzanne, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ JUSQU'A 20H48, avant le vote du secrétaire de séance :

M. LE FUR Corentin a donné pouvoir à Mme ESTRADE Claude

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, durant toute la durée de la séance :

M. MENARD Lionel a donné pouvoir à M. AUBIN Jean M. LIMOUZIN Vincent a donné pouvoir à Mme MATTEI Christine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2021 DÉLIBÉRATION N° 2021/068

Objet : Renouvellement de l'agrément du Centre Socio-Culturel avec la Caisse d'Allocations familiales du Val d'Oise

Rapporteur: Madame Flora LEGENDRE, Conseillère Municipale déléguée aux Familles et au

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014/089 du 2 juillet 2014 portant validation du projet social du Centre Socio-Culturel de l'Espace Jeunesse et Familles ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2017/029 du 1er mars 2017 portant renouvellement de l'agrément du Centre Socio-Culturel avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Eaubonne, soucieuse de développer le lien social, la solidarité entre les générations et l'aide à la parentalité, souhaite poursuivre le travail engagé par l'Espace Jeunesse et Familles et continuer de faire de ce lieu un Centre Socio-Culturel;

CONSIDÉRANT que la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise peut verser, dans le cadre d'un partenariat, des subventions pour permettre de développer le lien social, la solidarité entre les générations et l'aide à la parentalité ;

CONSIDÉRANT par conséquent que le Conseil Municipal a par délibération n° 2017/029 du 1er mars 2017 sollicité la Caisse d'Allocations Familiales afin de bénéficier du renouvellement sur 4 ans de l'agrément en tant que Centre Socio-Culturel;

CONSIDÉRANT que l'agrément prend fin en mai 2021 et qu'il convient d'en solliciter le

CONSIDÉRANT que ce projet social a initialement été conçu en direction de deux quartiers de la ville et que l'Espace Jeunesse et Familles a, en définitive, reçu l'agrément Animation globale et l'agrément Animation collective famille avec la particularité de travailler sur l'ensemble de la ville ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement sur 4 ans du projet social doit ensuite être validé par le

Après avis des commissions n°3 Education, Jeunesse et Sports du mardi 11 mai 2021 et n°1 Finances locales, Ressources humaines, Economie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration générale du mercredi 12 mai 2021 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble pour notre Avenir ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

- ARTICLE 1 : APPROUVE le projet social 2021-2025, renouvelé pour une durée de quatre ans
- ARTICLE 2: SOLLICITE l'examen par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise du renouvellement du projet social du Centre Socio-Culturel pour une durée de quatre ans ;
- ARTICLE 3 : AUTORISE Madame la Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement et tout document relatif à ce dossier.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 0 7 JUIN 2021 Publié le : 0 7 JUIN 2021 Exécutoire le : 0 7 JUIN 2021 Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative). Julien GUIGUI Valérie POULIQUEN Directeur Général des Services Cheffe Secrétariat Général Audrey BRIN Cheffe Archives Doc.

La Maire.

Marie-José BEAULANDE